

Petite Tunisie



ABONNEMENTS

Un an..... 10 fr.
Six mois..... 6 »
Trois mois..... 4 »
Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.
LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL
et à l'AGENCE DE PUBLICITÉ, 9 rue Sadikia.

INSERTIONS

Annonces divers es..... la ligne. » 40
Réclames..... » 60
Chronique locale..... — 1.50
Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1893

Un piètre Administrateur

J'ai reçu à la suite de mon dernier article demandant la suppression du monopole du savon quelques lettres auxquelles je répondrai ici. Je dois dire que si mes correspondants m'ont apporté des observations propres à éclairer le débat, des données nouvelles de nature à confirmer mes arguments, et des encouragements dont je les remercie, je n'ai rencontré aucun contradicteur, soit qu'il n'en existe pas réellement, soit que ceux qui sont hostiles au projet ne se sentent pas bien à leur aise pour prendre ouvertement la défense du fermage ; ce silence me paraît encore un argument puissant en faveur de sa suppression.

L'un me dit : « Vous supposez dans votre calcul, des droits de douane sur l'huile dont il a besoin ; et que le savonnier tunisien doit demander au dehors ; croyez-vous donc que la Tunisie, pays d'oliviers ne puisse lui fournir cette matière première en quantité suffisante, surabondante même ? » Dans les bonnes années, la production locale d'huile, peut évidemment suffire à la consommation, mais le fabricant n'y gagne pas ; n'ai-je pas dit que nous en étions toujours au bon temps de la gabelle et des fermiers ? J'ai oublié la dime qui frappe la vente des huiles ; le fabricant paie alors 10 0/0 au lieu de 8. J'ai donc mis les choses au mieux. Et puis le grand centre producteur c'est le Sahel, et le Sahel est exploité en monopole par une société qui accapare l'huile et le fermage du savon, et nous fournit ainsi un exemple frappant du mal que ce dernier peut causer.

Je ne parlerai que pour mémoire d'une lettre dans laquelle on me dit que le fermier qui voudrait exercer ses droits dans toute leur étendue pourrait empêcher complètement la fabrication de ses concurrents, en exigeant, par exemple, que l'huile ne soit versée dans les chaudières et que le savon ne soit pesé qu'en présence de son contrôleur ; or, rien ne lui est plus facile que de retarder presque indéfiniment la visite de ce contrôleur qui est son employé. On conçoit dès lors l'embarras du fabricant. L'argument a quelque valeur ; cependant je suis persuadé qu'avec un peu d'énergie on tiendrait tête au fermier en ayant recours à deux témoins honorables contrôlant et attestant les opérations ; on se passerait ainsi du fermier et je ne crois pas qu'il y ait un tribunal capable de prononcer une condamnation dans ces conditions.

Ainsi le fermage dans les conditions actuelles ne rencontre que des adversaires et l'on ne peut même arguer du bénéfice qu'y trouve l'Etat. La somme est insignifiante pour un budget comme celui de la colonie ; en percevant lui-même, le quart seulement des droits actuels l'Etat s'assurerait une recette quatre ou cinq fois plus grande au minimum par suite de l'extension que prendrait aussitôt la savonnerie.

Enfin, et c'est là le grand argument l'industrie savonnaire est à peu près la seule que nous ayons en Tunisie, et elle va disparaître. Qu'on ne m'objecte pas son peu de développement actuel ! Parbleu, c'est miracle encore qu'elle soit ce qu'elle est et qu'elle ait tenu jusqu'ici ! Mais donnez lui le champ libre, faites-en une industrie vraiment rémunératrice comme elle l'est partout, en France, en Angleterre, et vous verrez la production décupler ; les huiles tunisiennes dont l'écoulement n'est déjà pas si facile, dont la production cependant tend à s'accroître de plus en plus trouveront là leur débouché le plus naturel, le plus économique et le plus sûr ; et la Tunisie loin de recevoir quoi que ce soit du dehors se suffira à elle-même et bientôt après elle exportera. Un besoin en crée un autre : que la savonnerie grandisse, prenne tout son développement, ses besoins deviendront assez grands pour faire vivre des industries connexes ; celles-ci aussitôt naîtront autour d'elle : les produits chimiques, la parfumerie, les cultures oléagineuses et fleuristes et d'autres encore ! Pourquoi ne ferions-nous pas des soudes ? Nous avons la mer là tout près, pourquoi ne cultivions-nous pas les oléagineux européens et tropicaux ? Nous avons à souhait la saison tempérée pour les uns, le soleil de nos étés brûlants pour les autres ; on trouvera enfin un climat plus propice à la culture des fleurs délicates ; aux parfums rares et puissants qu'en France on élève à grand prix dans des serres surchauffées ? Et les capitaux que ces fabriques nouvelles amèneraient dans le pays et les ouvriers qu'elles feraient vivre ! Est-ce un rêve ? Mais non, tout cela s'enchaîne, se suit nécessairement, c'est la genèse ordinaire de la prospérité d'un pays.

Que si l'on ne veut pas songer au présent, on considère du moins un peu l'avenir ; qu'on n'anéantisse pas ainsi de gaité de cœur, sans réflexion, une des forces vitales du pays. C'est au soin qu'il apporte à régler les plus petits détails que se reconnaît un bon général ; il n'en est pas autrement d'un bon administrateur. Il y a là un tort à réparer, avouons-le sans honte et réparons-le.

On peut le faire avec d'autant plus de bonne grâce que le tort primitif n'est pas à notre Protectorat ; *cuique suum*, son erreur est d'avoir laissé subsister un état de choses aussi désastreux. Sans être très-profond on retrouve ici la pensée d'un pays qui depuis longtemps cherchait à s'implanter en Tunisie et que notre arrivée a bien gêné. Pour montrer comment on entendait dans ce pays les intérêts tunisiens je voudrais prendre deux exemples se rattachant à la savonnerie plus ou moins directement : les grignons et le fermage. Les grignons sont les résidus résultant de la pression des olives dans les huileries. Suivant la perfection des moyens employés ces grignons contiennent encore de 5 à 10 0/0 d'huile qu'il est impossible d'extraire par pression mais que le sulfure de carbone en sépare sans difficulté. Il y a là, on le conçoit, matière à une industrie rémunératrice,

et, pour la savonnerie, un corps gras industriel d'une grande importance. Or, en vertu d'un décret, tous les grignons appartiennent à l'Etat qui, chaque année, les vend en bloc ; naturellement, aucun fabricant d'ici n'a les capitaux suffisants pour faire cette acquisition, et l'Italie, qui a prévu le cas, achète chaque année, à bas prix, tous les grignons tunisiens, en extrait de l'huile et la revend ici même ; si un seul fabricant n'y suffit, plusieurs s'associent pour cette fructueuse opération. Une seule année un Français l'emporta sur eux.

Pour le fermage même pensée, même but : favoriser le dehors au détriment de la Tunisie ; laisser le champ libre, l'importation ouverte à l'Italie et frapper de droits la fabrication, l'exportation tunisiennes. C'est là le fait de gens habiles on ne peut le nier, mais quels piètres administrateurs que ceux qui sacrifient ainsi les intérêts de leur pays, ou qui ne voient point des ruses aussi grossières ! Ce système nous le trouvons presque partout ; mais notre devoir, à nous, c'est de réagir, de défaire dans la mesure du possible ce qui a été mal fait, et de ne pas attendre 1896 et l'expiration de traités onéreux pour atténuer le préjudice qu'ils causent à la colonie ; elle est sous le Protectorat français, ce sont ses intérêts, les intérêts français et ceux-là seuls qu'il faut protéger — et c'est précisément le cadet des soucis du bonhomme qui dirige (?) les contributions diverses : j'ai nommé le sieur Coustou.

On n'a pas du perdre le souvenir de cet excellent Poulard du Palais, notre ancien gérant.

Celui-ci avait été condamné, par défaut, dans un procès qui nous avait été intenté à la demande du vice-consul de Grèce à Tunis, à huit jours de prison, mais Poulard avait oublié les délais prescrits par la loi pour faire opposition, de sorte que la condamnation prononcée contre lui par défaut devint définitive.

Poulard invité à purger sa peine s'est constitué prisonnier mardi dernier et a été relaxé ce matin.

DES IRRÉGULARITÉS ! TOUJOURS DES IRRÉGULARITÉS !

Il sera donc dit que nous aurons à enregistrer des irrégularités dans toutes les administrations !

Il faut, aujourd'hui, que par la faute d'un économiste, nous mettions sur le tapis l'Enseignement Public, le lycée Sadiki plutôt.

Quand on aura lu, plus bas, la lettre que nous adresse notre honorable concitoyen, M. Martinelli, on sera tout surpris qu'un économiste — un mince sire, n'est-ce pas ? — adjuge, sans en référer à ses chefs ou tout au moins en les induisant en erreur, puisqu'il n'avait convoqué aucun tailleur de la localité que nous connaissons, une fourniture aussi importante que celle des vêtements aux élèves du lycée.

M. Rabby — tel est le nom de cet économiste modèle — a gravement manqué à ses devoirs et laisse le champ libre à toutes les suppositions.

Quant à nous, nous n'en ferons aucune, qu'il le sache.

Voici la lettre de M. Martinelli :

Tunis, le 9 octobre 1893.

Monsieur le Rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*,

Je viens encore une fois demander une petite place dans votre estimable journal, pour porter à la connaissance du public un fait qui est de l'intérêt des pères et mères de famille qui ont leurs enfants au lycée Sadiki.

Mercredi, 4 octobre, je me présentais chez Monsieur le proviseur de cet établissement et lui exposais qu'en février ou mars 1891, les tailleurs français de Tunis furent appelés à concourir à l'adjudication de la fourniture des vêtements des internes du lycée et pour trois ans, et lui demandais si cette période de trois années n'était pas expirée.

Il me répondit qu'elle l'était depuis quelques mois déjà et qu'il avait même chargé M. l'économiste de prévenir les tailleurs français et comme aucun ne s'était présenté, l'adjudication n'avait pas abouti.

En entendant cette déclaration, je protestai énergiquement en disant que je n'avais pas été prévenu et que j'étais indigné de la manière d'agir de l'économiste qui m'a écarté, car je ne suis ni un failli, ni un banqueroutier, ni un repris de justice. Ma conduite est irréprochable, je suis un honnête homme qui aime la droiture et la loyauté.

Si M. l'économiste a prévenu des tailleurs, je crois qu'il a dû s'adresser, pour que l'adjudication n'aboutisse pas, à des tailleurs qui n'étaient pas en mesure d'entreprendre une fourniture de cette importance et pour qu'elle reste au même fournisseur.

Le 6, je suis allé trouver M. Machuel et lui ai exposé ce que je vous dis plus haut. L'honorable directeur de l'Enseignement m'a demandé, avec toute son affabilité, si j'étais certain de ne pas avoir été convoqué par l'économiste. Je lui affirmai que ce que je lui disais était l'exacte vérité.

M. Machuel m'a alors assuré qu'au mois de décembre prochain, les vêtements et chaussures des internes du lycée seraient mis en adjudication ainsi que ceux du collège Allaoui.

Veillez agréer, etc.

MARTINELLI.

Parfait.

L'ALLIANCE ISRAËLITE

XXXV

ARTON. — LE CONTUMAX EN TUNISIE. — UN DÉPUTÉ DE 60 FRANCS. — ENCORE DUPAS.

— 0 —

Il y a longtemps que l'on ne parlait plus de l'insaisissable Arton. « Un incident fortuit » a mis notre confrère le *Journal* en relation avec un négociant parisien, « ayant eu des rapports d'affaires » avec le célèbre corrupteur du Parlement, le joyeux viveur dont Crassus-Maret du *Radical-Sport* fut le commensal.

Tout d'abord rassurons nos lecteurs : Arton est en bonne santé ; sa « forme » est excellente. Il est en Tunisie, pays où la juiverie cosmopolite s'engraisse aux dépens des indigènes sous l'œil bienveillant du protectorat français.

(Il paraît que nous nous engraissons aux dépens des indigènes ! Le renseignement doit venir de M. de Carnières.)

Il est exact, a raconté Arton, qu'à la suite de pourparlers par correspondance, M. Dupas et une personne qui l'accompagnait l'on vu à Venise.

« Le « mandataire du Ministre de l'Inté-

rieur » car c'est à ce titre que Dupas me fut présenté, me prouva d'une façon indiscutable, le caractère officiel de sa mission. Je possédais déjà, à cet égard, des assurances par ailleurs. »

Ceci dit, Arton qui est « un parfait gentleman » blâme énergiquement le policier Dupas des indiscretions qu'il a commises en publiant sa brochure.

Le galant Arton tient d'ailleurs beaucoup à ce que les vendus se rassurent.

« Je le répète a-t-il dit, comme je l'ai confié à M. Dupas, jamais il n'est entré dans mes idées de compromettre tel ou tel personnage. Mêlé par les nécessités de mon ancienne situation à beaucoup d'affaires importantes, je n'ai jamais, que je sache, compromis un de ceux qui ont eu confiance en ma parole, à l'époque où j'étais considéré comme un personnage « de marque », parce que j'avais de l'argent. Les gens qui ont eu des rapports de finance avec moi au sujet du Panama, peuvent dormir tranquilles : jamais un mot désagréable de ma part ne sera prononcé contre eux. »

Ainsi, les bons panamistes peuvent dormir sur les deux oreilles : Arton gardera leur secret tant qu'on lui donnera en échange la sécurité dont il a besoin pour continuer son *bedit goumerce* en Tunisie ou ailleurs. La petite anecdote qu'il conte vaut la peine d'être rapportée :

« Chargé d'une mission de publicité et de réclame, lors de l'émission des valeurs à lots, j'ai pu, en certaines circonstances, obliger, remettre de l'argent si vous le préférez, à des hommes occupant une situation politique. Ceux qui ont profité de mes libéralités de commande savaient mon domicile et point n'était besoin de leur faire des offres. Oui j'ai donné de l'argent, chez moi ou ailleurs — sur demande — pas autrement : — un besogneux se contenta même de soixante francs ! »

Arton n'allait pas racoler les députés au Palais-Bourbon, ceux-ci allaient en foule le trouver à domicile : constatons-le.

La liste des 104 n'existe pas, déclare Arton. Ses comptes sont en règle ; il a des reçus, mais il ne connaît pas de liste qui contienne 104 noms. C'est parfait. Il y a donc une liste plus considérable ? Voilà ce qu'il aurait bien dû nous apprendre ; mais il est si discret !

Enfin, Arton espère bientôt revenir en France avec un quitus de la Société de dynamite. Il trouvera une autre Chambre et, sans doute, une clientèle toute prête à traiter de nouvelles affaires. Que les vindictistes se le disent !

J'ai cru devoir publier cet article à titre de curiosité sans changer un iota et pour bien montrer combien on se fait une fausse idée, en Algérie, du juif tunisien, qui ressemble si peu à ses coreligionnaires d'Algérie.

(A suivre.)

Y.

Feuilleton de la *Petite Tunisie*

(13)

OURIDA

OU LE

RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

Maurice voulut la faire rasseoir.

— Non, monsieur ! objectait-elle ; laissez-moi ainsi à vos genoux, permettez-moi de vous raconter mon passé ; je ne relèverai qu'après avoir entendu votre verdict !

— Toutes les sympathies du tribunal vous sont acquises, Mademoiselle.

— Il y a vingt ans, naissait à Meuzailles-Mines, annexe de Médéah, (M. de Villebelle tressaillit), située entre les gorges déchirées de la Chiffa et les rampes ravinees du Ténia, une petite fille, que sa nourrice, une belle femme de Berrouaguia, avant tout nom de baptême, appela

Nous avons entre les mains, une boîte d'allumettes de la maison A. Dellacha, de Moncalieri, que nous tenons à la disposition de nos gouvernants.

Il n'est pas possible qu'en pays de *protectorat français*, l'armée française soit ainsi *ridiculisée*.

Nous espérons qu'il aura suffi de signaler le fait aux autorités, pour qu'on interdise l'entrée en Tunisie d'images qui portent atteinte à l'armée à notre dignité et à notre prestige et froissent notre amour-propre national.

Le billet de la Semaine

— 0 —

Le retour du Ministre

Autrefois, lorsque M. Massicault nous revenait, après avoir passé ses vacances en France, la colonie, subitement, prenait un air de tristesse qui faisait pitié à voir.

Ah ! c'est que M. Massicault n'était pas un homme comme les autres : il avait élevé la mouchardise à la hauteur d'une institution, chacun — nous entendons les fonctionnaires — surveillait de près son voisin, de sorte que tous les ronds de cuir plus ou moins élevés dans la hiérarchie étaient plus ou moins dans les transes.

M. X. qui avait serré la main à M. Y., colon ou journaliste indépendant, se demandait s'il n'avait pas été aperçu et s'il n'allait pas être dénoncé, au grand et autoritaire chef : M. Z. qui avait pris une limonade au *Café de Tunis*, avec M. W. antimassicaultiste se tenait le même raisonnement et ainsi de suite, depuis le plus grand au plus petit budgétivore.

Il ne badinait pas M. Massicault, sous le rapport des fréquentations : et tel fonctionnaire, qui avait été vu en *mauvaise* compagnie était impitoyablement sacrifié !

Combien en avons-nous vu partir ainsi, victimes de la rancune de l'homme que nous avons supporté près de sept années de-

puis M. Lefebvre, directeur des forêts, jusqu'à M. de Vialar et autres !

Que les temps sont changés ! Aujourd'hui, non seulement les fonctionnaires ne redoutent pas le retour du ministre, mais tout le monde, au contraire, est pour ainsi dire contrarié de voir que son départ de France pour Tunis est renvoyé au prochain paquebot !

Et ce paquebot, la Cie Transatlantique devrait faire en sorte qu'il n'arrive qu'à sept ou huit heures dans le port de Tunis.

Nous sommes certain que la Colonie se porterait en masse au devant de M. Rouvier, tant elle l'attend avec impatience car la machine administrative est positivement arrêtée. Rien ne va plus. Il faut croire que les rouages ont besoin d'être huilés par le mécanicien Rouvier.

L. DE PEYRAUD.

On se souvient peut-être encore de M. Herbaud, notre ancien procureur de la République, qui nous quitta pour aller à Paris comme chef de bureau des grâces au ministère de la justice.

M. Herbaud vient de poser sa candidature au poste de procureur général à Alger qui va devenir vacant par suite de l'élection, comme député, de son titulaire, l'honorable M. Flandrin.

M. Herbaud nous paraît un peu jeune pour décrocher la timbale.

Il y avait une sottise à commettre, il ne faut pas demander si la section d'Etat — que dirige le sieur Nooman Kourî — j'a commise, en nommant cheick de Radès un homme que l'on sera obligé de révoquer à bref délai.

A PROPOS DES CHEMINS DE FER

La question des chemins de fer intéresse de plus en plus la population, aussi le retard apporté à l'exécution des lignes promises commence à la lasser passablement.

Un journal hebdomadaire de la localité publie, dans presque chacun de ses numéros, un article à ce sujet. Il nous semble qu'au lieu de disputer telle ou telle compagnie agricole, tel ou tel propriétaire, il serait préférable de chercher des moyens d'arrangement que l'on trouverait parfaitement, sans beaucoup de peine, au lieu de discuter à perte de vue sur les tracés à adopter.

Ainsi le journal en question combat

tres tiers pour la partie basse. Aux quatre coins de la terrasse sont des coupoles plus petites. Une partie vestibulaire y est attenante du côté du Nord, haute de moitié, longue du double. A la distance de quelques mètres règne un mur d'enceinte d'un mètre d'élévation, relevé en pointe aux angles et au milieu de chacune de ces faces, parallèlement à la terrasse de toutes les coupoles. L'édifice est soigneusement blanchi et dans un état parfait de conservation. On entre par la partie vestibulaire, d'où l'on pénètre à droite dans la chambre funéraire. Au milieu, s'élèvent quatre piliers se raccordant en arcades ; dans l'intervalles, au dessous de la grande coupole, est le tombeau de Sidi-Cheikh, recouvert d'un catafalque, tabout, sur lequel sont tendues de riches étoffes de soie. De beaux tapis couvrent le sol et de petites lucarnes laissent pénétrer une faible lumière.

» Mon père exécuta ponctuellement les ordres formels qu'il avait reçus : le châtimement fut dur ; les insurgés réduits, raziés firent leur soumission et envoyèrent un émissaire demander l'aman que mon père leur accorda. Ils conçurent alors un terrible projet de vengeance !

de toutes ses forces le tracé Tunis-Zaghouan-Sousse en passant par l'Enfida et l'Oued Ramel.

Pourtant, indépendamment du domaine de la Société Franco-Africaine, celui de l'Oued Ramel, que traverserait la ligne projetée mérite, lui aussi, quelques faveurs du gouvernement.

Aussi pour les lui faire obtenir voulons-nous dévoiler aujourd'hui le caractère éminemment patriotique, voire même philanthropique de la société Lyonnaise qui, par excès de modestie est demeurée cachée comme le grillon dans l'herbe !

Elle est pourtant digne de s'avancer.

Acheter 18 à 20,000 hectares de terrain appartenant jadis à des *Etrangers* ; faire de cette région une terre *réellement française*, n'est-ce pas là un acte de patriotisme ?

Si vous aviez parcouru la route (!!) de Zaghouan à Hammamet, il y a trois ans, vous auriez été frappé à la vue des terres incultes sur lesquelles point de constructions si ce n'est un petit bordj auprès duquel se trouve un puits. Voilà ce qui existait, alors ! Comme un voyageur devait se trouver à l'aise en traversant cette contrée ! N'était-ce pas amusant de partir de Zaghouan par de fortes chaleurs et de ne pouvoir se désaltérer qu'à 20 kilomètres de distance où se trouvait le seul et unique puits ?

Nous qui avons effectué le parcours dans ces conditions nous connaissons suffisamment les agréments que procure un tel voyage.

Depuis que la société Lyonnaise est devenue propriétaire du domaine de Oued Ramel un changement aussi brusque qu'important s'est opéré.

A l'heure actuelle aucune souffrance ne peut-être endurée ! On se désaltère presque à chaque kilomètre !

Des puits ont été creusés ; des constructions se sont élevées.

A trois quarts d'heure de Zaghouan, vous trouvez le bordj de Beni-Dradj construit il y a plus d'une année.

Les terres cultivées et les troupeaux offrent un aspect bien différent, cela se conçoit.

En continuant la route pendant une demi-heure on arrive à l'orphelinat de Sainte-Marie-du-Zit. C'est un vaste bâtiment dans lequel sont logés près de quarante personnes dont une trentaine d'orphelins.

Le propriétaire est M. l'abbé Boisard très avantageusement connu à Lyon.

M. l'abbé Boisard possède 500 hectares de terrain dont quarante déjà plantés en vignes.

A côté de l'orphelinat, un peu sur la hauteur, un petit château que fait construire la Société Lyonnaise est en train

» Devant séjourner au sud oranais, jusqu'à la complète pacification de ces régions, mon père établit son quartier général à Brézina, c'est-à-dire à soixante kilomètres environ d'El-Abiod-Sidi-Cheikh, et nous fit venir près de lui, ma mère et moi.

» Le ksar de Brézina, bâti en pisé, renfermait une soixantaine de gourbis, dans une enceinte irrégulière, défendue par un petit fossé. Ce ksar, situé à l'extrémité de l'oasis, est protégé par trois forts. Les jardins sont ombragés par des milliers de palmiers, dont les dates ne murissent jamais, excepté les dattes précoces que je trouvais délicieuses. Chaque jardin est séparé par de petits murs de clôture en pisé, et planté d'arbres fruitiers ; des puits pour l'irrigation fournissaient une eau pure. Ce ksar était le point d'arrivée et de départ des caravanes allant dans les oasis des Beni-Mzab.

(A suivre.)

de s'élever. Les travaux touchent à leur fin.

Une ferme située à trois kilomètres du château vient d'être construite tout récemment. Elle est habitée aujourd'hui.

Voilà cette contrée qui, il y a moins de deux ans était la solitude même, et qui, à présent, renferme une population relativement dense.

Plus loin, enfin, on trouve l'ancien bordj avec écuries, hangar, moulin et parc.

Un immense verger a été créé; vingt-cinq hectares de vignes ont été plantés.

Comme on le voit, la société Lyonnaise est très sérieuse. Sans avoir fait le moindre bruit elle a transformé en peu de temps toute une contrée.

On dirait vraiment qu'elle a pris pour devise: « Des actes non des paroles! »

Naturellement, la fondation d'un aussi grand domaine nécessite de fortes dépenses. La Société de Oued-Ramel n'a cependant reculé devant aucun sacrifice.

Nous croyons devoir répéter que l'achat de cette propriété a été une inspiration patriotique et que le but de cette société est incontestablement patriotique.

Ces raisons nous permettent d'attirer la bienveillante attention de M. le Résident général sur cette région d'avenir.

En ce qui concerne donc les chemins de fer on pourrait bien, ce nous semble, faire en sorte que cette société et ses voisins soient quelque peu favorisés. Il est indubitable que cette société s'efforce de coloniser une partie de la Régence restée jusqu'ici absolument déserte, par conséquent, il serait étrange que l'on ne vint pas, d'une façon indirecte, seconder ses dignes efforts.

Nous avons la conviction profonde qu'aucune opposition ne surgirait à ce sujet.

S'il en était autrement ce ne pourrait être qu'une opposition systématique.

Monsieur Pilter informe Messieurs les colons et agriculteurs, ainsi que les nombreuses personnes qu'intéresse la question de l'agriculture, si vitale pour ce pays, qu'il vient de recevoir une nouvelle charrue, 5 socs, destiné aux labours des céréales. Cette charrue fonctionne chez M. Chaouat, propriétaire à Béjàville, chez lequel on peut se rendre compte, de visu, de l'amélioration qu'apporte aux terrains de culture et par suite aux plantations de vignes, arbres, pépinières, etc., etc., le travail perfectionné exécuté par son matériel spécial et unique en Tunisie, de défoncement à la vapeur.

Il ne se passe pas de semaine que M. Tessié, secrétaire de la Chambre de Commerce, ne soit nommé arbitre dans quelque affaire.

De deux choses l'une: Ou les règlements interdisent formellement aux secrétaires des Chambres de Commerce de s'occuper de quoi que ce soit en dehors de leur fonction, ou lesdits règlements ne l'interdisent pas.

Les membres de la Chambre de Commerce que nous avons consulté à ce sujet, nous affirment que les règlements sont formels: défense absolue de cumuler les emplois, et que le secrétaire de la Chambre doit tout son temps à celle-ci qui le paie.

Comment se fait-il alors que M. Tessié accepte toutes sortes d'expertises ou d'arbitrages au mépris des règlements?

S'il se trouve insuffisamment payé avec les appointements que lui alloue la Chambre de Commerce il n'a qu'à tirer sa révérence à ces messieurs et s'en aller, mais il n'est pas possible qu'il fasse fi ainsi des règlements, car il ne se passe pas de semaine qu'il ne soit nommé arbitre dans deux ou trois affaires, si ce n'est plus.

ECHOS TUNISIENS

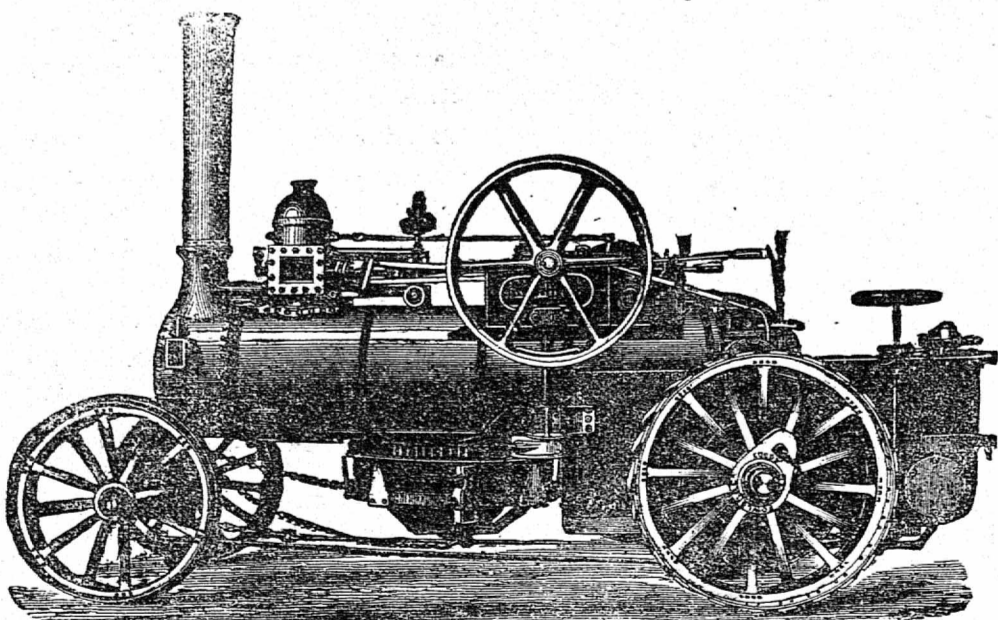
On nous affirme que M. Villanova, directeur de la *Gazette Tunisienne*, se jugeant offensé par un article paru dans le *Journal Tunisien* a envoyé ses témoins à M. Duvau, administrateur de l'*Officiel*, pour un article du *Journal Tunisien*. Que vient-il faire au milieu de cette histoire? Aurait-il, par hasard, déjà donné sa démission de l'*Officiel* ou bien le gouvernement le paierait-il pour qu'il collabore au *Journal Tunisien*?

Afin de prouver plus amplement à nos lecteurs l'incapacité de M. Coustou, nous commencerons prochainement une campagne sur l'escompte et le fermage des couffins dans le marché aux légumes, dont le revenu est de 60,000 francs par an environ et qui ont été cédés à de simples particuliers pour la modique somme de 2,000 francs seulement.

La Compagnie Générale Transatlantique a l'honneur d'informer le public, que depuis hier, lundi, 16 octobre, le départ des paquebots sur Marseille et la côte tunisienne a lieu à trois heures et demie jusqu'au 1er mars.

Grand Restaurant du Café de Tunis

Service de premier ordre à la carte. Grands vins



Monsieur J. BISMUTH, directeur de la succursale de Tunis, sise 19, rue de Portugal, se tient à la disposition des personnes qui désireraient de plus amples renseignements sur le fonctionnement des machines, ou sur le prix de revient des travaux de défoncement ou de labourage à vapeur.

Forges de la Providence

Marchienne-au-Pont (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonne en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis; Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins de maçonneries.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI.

Manufacture d'Armes

J.-M. DURIF

1, rue Es-Sadikia, 1 — Tunis

Armes de Chasse et de Tir
REVOLVERS

Poudre et plomb de Chasse

Au rendez-vous des Gourmets

EPICERIE SUISSE

Marché Neuf, n° 17 — Tunis

Maison G. CHAREUN & C^{ie}

Produits de 1^{er} Choix
Expéditions dans l'Intérieur

Saint Frères

Enclos de la Douane TUNIS

Manufacture de toiles, Sacs, Baches, Cordages. Tissus d'Ameublements.

STORES ET TENTES

Maisons à Constantine, Bône, Philippeville, Bougie, Tunis et Sétif.

A. SCÉMAMA, Agent pour la Tunisie.

Hygiène de la Toilette

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.
Dans toutes les pharmacies.

SE DEFIER DES CONTREFAÇONS

Dépôt: Pharmacie Née

Etude de M. DARRACQ, notaire
à Dax (Landes)

M. Maurice de Candale
est prié d'envoyer son adresse à
M. DARRACQ, notaire à Dax, pour
une communication très grave.

A "L'HIRONDELLE"

1, Rue Es-Sadikia, 1

PAPETERIE-LIBRAIRIE

FOURNITURES SCOLAIRES
ARTICLES DE DESSIN

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisés par décret de S. A. le Bey

DIRECTION:

38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires: 69, rue de la Kasba
et 12, rue Kachachine,

MAGASIN GÉNÉRAL

22, avenue de France, TUNIS

MAISON BARTOLI FRÈRES ET C^{ie}

Rentrée des classes

Nous informons notre clientèle qu'à cette occasion, nous avons reçu un choix magnifique de cartables pour garçons et fillettes, en cuir et moleskine, depuis l'extrême bon marché jusqu'à l'article riche, serviettes en cuir et moleskine, sous-mains plumiers, porte-plumes, crayons et cahiers pour école.

Nous recommandons, tout particulièrement, notre rayon d'articles pour bureaux, où se trouve des registres de toutes sortes, livres de caisse, brouillards, grands livres, cahiers de dépenses, encriers de bureaux, encres en litres, demi-litres en courtoises, pâte pour polycopie, cire à cacheter, plumes, etc.

Nos acheteurs trouveront dès aujourd'hui, un choix unique de lampes de tous systèmes, lampes à colonne, lampadaires, lampes anglaises, lampes « éclair », lampes belges, lampes-bijou et fantaisie, verres et mèches de rechange, suspensions dans tous les prix. Grande variété de chapeaux de lampes, en papier, carton, soie et dentelle, globes à lampes, gravés et unis, blancs et couleurs.

Assortiment considérable de parapluies en soie, coton, alpaga, pour hommes, dames et enfants.

Seul dépositaire pour la Tunisie
de l'Orfèvrerie CHRISTOFLE de Paris

Le Gerant: LACROIX

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins: 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts: rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX: à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse au Café du Commerce.

R. et G. DE MATTEIS, Quincailliers

Avenue de France, 17. — TUNIS.

MÉNAGÈRES !!!

n'employez plus d'autres fourneaux que

"L'UNIVERSEL"

(Glacière)

Mestlé-Bauché

Nouveau Fourneau Grillade-Rôtissoire
Breveté s. g. d. g.

Plus d'odeur, plus de fumée

Dépense 2 cent. par heure

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaintraux-Courquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

Tunis-Hotel

succursale du

Petit Louvre de Marseille

Etablissement de premier ordre

entièrement remis à neuf

Prix: 7 fr. 50 par jour

Rue d'Italie, 12 — TUNIS

Domaine Potin

Chaux hydraulique et ciments

VIN ROUGE

VIN BLANC. — EAU-DE-VIE

S'ad. au Domaine à Bordj Cedria

CIMENTS SUPÉRIEURS

THORRAND et Cie

à VOREPPE près Grenoble (Isère)

Spécialité de travaux en ciment — Cuves en ciment, garanties — Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions — Dallages — Fabrique de carreaux en ciment comprimés — Chaux hydraulique d'Hammam-el-Lif.

Pour les commandes, s'adresser à M. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunisia

Etude
de M. VIGNALE, avocat-défenseur, près le Tribunal civil de première instance de Tunis, y demeurant, rue Zarkoun, numéro 7.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
sur saisie immobilière
en un seul lot
D'UN

TERRAIN

situé près le lac Sidjoui, territoire de la Manouba, à proximité du Bordj de Sidi-Djoui, et de chemin de Bou Nouara.

L'adjudication aura lieu, le MERCREDI QUINZE NOVEMBRE MIL CENT QUATRE TREIZE, à une heure et demie de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tunis, séant au palais de justice de ladite ville, ancien palais Khereddine.

Procédure

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuite et diligences, de M. Ratier, sous-intendant militaire, demeurant à Tunis.

Ayant pour avocat-défenseur, M. Vignale, qui est constitué et occupera pour lui et pour les présentes poursuites de saisie-immobilière et leurs suites. Lequel M. Vignale, exerce en sa dite qualité près le Tribunal civil de première instance de Tunis.

En vertu de la grosse en due forme exécutoire d'un jugement de défaut passé en force de chose jugée, rendu au profit du poursuivant par M. le juge de paix du canton nord de Tunis, en matière civile, le 21 avril mil huit cent quatre-vingt-treize.

Et suivant procès-verbal d'ARNOL, huissier à Tunis en date du neuf août mil huit cent quatre-vingt-treize, dûment visé et dénoncé et transcrit ;

Il a été procédé à la saisie de l'immeuble précité, à l'encontre de la dame Anna Fazio, veuve de Jean-Marie Falanga, prise en qualité de

tutrice légale de : Ignès Valantin et Liada, ses enfants, mineurs, issus de son mariage avec feu Falanga ; la dite dame demeurant ci-dessus à Tunis, actuellement à Alexandrie (Egypte) :

Sans défenseur constitué ; Que les formalités de publication du cahier des charges ont été remplies, le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, et que, par jugement en date du même jour, la vente de l'immeuble sus-énoncé a été fixée au quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Qu'en conséquence, et après l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi ;

Il sera procédé, le MERCREDI QUINZE NOVEMBRE MIL CENT QUATRE-vingt-treize, à une heure et demie de relevée, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Tunis, séant au palais de Justice de la dite ville, ancien palais Khereddine, à la vente aux enchères publiques, sur saisie-immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

de l'immeuble à vendre (telle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie immobilière.)

Un terrain

situé près le lac Sidjoui, territoire de la Manouba, à proximité du Bord de Sidi Djoui et du chemin de Bou Nouara ;

Ce terrain est connu sous le nom de propriété Falanga. Il occuperait au dire des voisins une superficie de une méchia ;

Il est entouré de figuiers de Barbarie ou de fossés :

Ses limites sont : au nord, une route par laquelle, on accède au dit terrain, à l'est et au midi, la propriété d'El Asfour et à l'ouest, des terrains habbous ;

Il existe sur ledit terrain une maison d'habitation comprenant dans la partie inférieure : écurie, hangar, four, cave et dans la partie supérieure, sept chambres et grenier ; cette maison est couverte en tuiles ;

Enzel
L'immeuble à vendre est

grévé d'un enzel annuel de quatre-vingt-dix francs (90).

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par M. Vignale pour parvenir à la vente et déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par les poursuivants à la somme de deux mille cinq cents francs c. : **2.500**

Les frais de poursuite, ceux de vente et la remise proportionnelle en sus.

Fait et rédigé à Tunis, le huit octobre 1893.

Le défenseur poursuivant, (signé) : G. VIGNALE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : En l'étude de M. G. VIGNALE, avocat-défenseur poursuivant, rue Zarkoun, numéro sept ;

Et pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal de première instance de Tunis, où il est déposé.

Etude
de M. ARNOL, huissier à Tunis

VENTE

Aux Enchères Pup'qu s

Le Jeudi dix-neuf Octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, à huit heures du matin, dans la salle des ventes, sise à Tunis, rue de Danemark, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

Divers effets d'habillement.

Au comptant, frais en sus. L'huissier poursuivant, ARNOL.

Etude
de M. PATEL, huissier à Tunis

VENTE

Le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, à neuf heures du matin, salle des Ventes, à Tunis, rue de Danemark, il sera vendu aux enchères publiques :

Tableaux, éventail, ver-seuse métal, cheuises, nappes, serviettes, couvertures, bracelets argent, broche, bague, boucles d'oreille parure or, montre argent, etc., etc.

Au comptant, frais en sus. L'huissier poursuivant, PATEL.



ARMÉE ROYALE ITALIENNE
Commandement Supérieur des Troupes d'Afrique
Massaoua, 28 janvier 1886.
MONSIEUR FÉLIX BISLERI, MILANO
Rompant la réserve faite par la feuille du 17 septembre, numéro 2658, ce Commandant est heureux de vous déclarer que le Directeur du Service sanitaire Militaire et local, major chevalier Guerriero, me rapporte que : le **Fer-Quina-Bisleri** dont a fait l'expérience, M. le Docteur PETTI, lieutenant-médecin, dans deux compagnies d'infanterie de garnison à Massaoua a donné les résultats les plus satisfaisants.
Le Major Général, signé : GENÉ.

« L'APÉRITIF BELOT »
ABSINTHE ET AMER CONILH
Demandez partout
Bellot, distillateur à Tunis
rue Al-Djazira, 46, 48, 50.
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
Départ de Tunis
Lundi A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse.
Mercredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Jeudi A 4 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vendredi A 4 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Samedi A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.

Photographie SOLER
Médaille d'Or, Monaco TUNIS, près de la Porte de France Médaille d'Argent Paris
TRAVAUX DE FAÇON POUR AMATEURS ET PHOTOGRAPHES
Spécialité de reproductions et agrandissements inaltérables
Monsieur SOLER prévient qu'il fait lui-même les agrandissements en tous genres des travaux artistiques.
Dépôt des plaques Lumière et autres marques
NOUVEAUX PRIX. — La douzaine, 9 sur 12 fr. 2.50
— 13 sur 18 fr. 3.50
Pour les dimensions plus grandes, mêmes réductions de prix
Nouvelle et jolie collection des vues et types de la Tunisie. — Choix de costumes indigènes pour la pose.

GRANDE EPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS
Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
Maison de gros et de détail

OROSDI*, BACK & C^{IE}
TUNIS — 13, rue Es-Sadikia et 2 rue d'Allemagne (Galerie Orosdi) — TUNIS

Maisons à Paris, Londres, Constantinople, Le Caire, Alexandrie, Smyrne, Salonique, Philippopoli
Les magasins situés anciennement 4, rue de Rome sont transférés dans le vaste local construit spécialement à cet effet, et sont ouverts dès ce jour.
MM. OROSDI, BACK et Cie ont l'honneur de rappeler au public que les nombreux articles qu'ils tiennent sont tous vendus au détail dans des conditions exceptionnelles, qu'une maison de gros seule peut accorder.

Bonneterie, mercerie, tissus, chemises, cols, cravates, cannes, parapluies, lingerie, articles de Paris, quincaillerie, papeterie, articles de bureau, articles pour tailleurs et couturières, bijouterie, parfumerie, ganterie, etc., etc.
DÉTAIL Commission avec Paris et Londres GROS

Compagnie générale des BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD
SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE
SERVICE RÉGULIER BI-MENSUEL
AGENCE DE TUNIS
Le vapeur français « Ville-de-Marseille », capitaine VÉROVE, attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 18 courant repartira à destination de Bordeaux et Dunkerque le 21.
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark. L'Agent, A. MODIGLIANI.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 2 h. s. Vapeur SOUDAN capitaine BRUN partira directement pour Marseille et Cette le samedi 21 octobre, à 4 heures du soir.
Prix des passages de la Goulette-Tunis à Marseille
1^{re} classe, 46 fr. 2^{me} classe, 33 f. — 3^{me} classe, 20 f., avec couchette et nourriture Pont 14 francs ; sans nourriture
pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris ? Avez-vous des Pellicules ? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS
Env. fr sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE FRANÇAISE
de serrures et combinaisons
Pour COFFRES - FORTS
simples ou incombustibles
FORESTIER FRÈRES (Valines)
Seul dépositaire pour la Tunisie :
A. MODIGLIANI, 4, avenue de France (Passage de Tunis).